Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-91_2026-DE

Syrenor
Administration générale

Séance du 04 novembre 2026
Délibération N° 91-2026

En exercice : 24
Présents : 13 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 28.10.2026

L'An deux mil vingt-six, le quatre novembre le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES :	**M. L. PRIZÉ**	**M. H. LHERMITTE**	**Mme C. GASTÉ**	**Mme M. DENIS**
	M. M. FORTIER	**M. D. PERRIN**	**Mme N. LEFEBVRE-BERTIN**	
	Mme E. MONTESINOS	**M. P. ROUAULT**	**M. P. LE GALL**	**M. A LE FRÊCHE**
	M. S. LEJOP	**M. D. SHLAGDENHAUFFEN**		
	POUVOIR : de Mme K. BOISNARD à Mme E. MONTESINOS		**de M. G. CRESPIN à Mme M. DENIS**	
EXCUSES : TITULAIRES :	**M. B. GUITTON**	**M. G. CRESPIN**	**M. P. SICOT**	**M. T. RENOUX**
	M. B. CHAUVIN	**M. H. DEPOUEZ**	**Mme K. BOISNARD**	**Mme A. BRUN**
	M. R. LEMARCHAND	**M. LE MEUT**	**Mme M-F LAHAYE**	

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ESPACE EMPLOI : ANNEE 2026

Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor, informe les membres du Comité Syndical que par délibération n° 93-2025, le 03 décembre 2025, le Syrenor avait conclu, pour un an, une convention avec Espace Emploi, Association intermédiaire.

Cette convention de partenariat a permis le fonctionnement d'un point relais intercommunal Pôle Emploi, situé sur le secteur de Rennes Nord-Ouest. L'offre des services de ce Point Accueil Emploi (P.A.E.) porte sur des services proposés aux :

- personnes en recherche d'emploi et/ou de formation
- aux acteurs économiques.

Le bilan de l'année 2025 est dressé.

Le Bureau Syndical propose de signer une nouvelle convention pour l'exercice en cours avec Espace Emploi. Pour cette prestation, le Syrenor versera une participation globale pour la compétence P.A.E. de 73 500 €. Pour information, en 2025 cette participation était de 73 032, 25€.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité :**

- émettent un avis favorable à la convention de partenariat avec Espace Emploi pour l'année en cours, annexée à la présente délibération,
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.
- fixent le montant de la participation, attribuée au Point Accueil Emploi confié à Espace Emploi à 73 500 €.

Délibération certifiée exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le 2026,
sa publication le 2026,
sa notification le .....2026.
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

SYNDICAT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES DU NORD-OUEST DE RENNES
Syrenor